

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 19 juin 2014 17 h

Séance tenue le jeudi 19 juin 2014 Salle du conseil de l'hôtel de ville

PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, Mme Dida Berku, à titre de représentante du maire de la Ville de Côte Saint-Luc, M. George Bourelle, M. Eric Alan Caldwell, M. Harout Chitilian, M. Russell Copeman, M. Robert Coutu, M. Claude Dauphin, M. Gilles Deguire, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, Mme Jane Foukal Guest, M. Michel Gibson, Mme Colette Gauthier, M. Beny Masella, M. Lionel Perez, Mme Chantal Rouleau, M. Edgar Rouleau, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. William Steinberg, M. Peter F. Trent, M. Morris Trudeau, Mme Maria Tutino, M. Philippe Roy, Mme Monique Vallée, et M. Ryan Young, à titre de représentant du maire de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

ABSENCE NON MOTIVÉE AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :

M. Edward Janiszewski

AUTRES PRÉSENCES:

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président de l'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

1 - Période de questions du public

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Desrosiers	M. Denis Coderre	Coupe d'arbres par Hydro-Québec / Proposition d'élaguer les arbres matures plutôt que de les abattre / Invitation à venir constater l'état des lieux
Mme Alison Hackney	M. Denis Coderre (M. Russell Copeman)	Explications sur une directive selon laquelle le budget d'agglomération vise essentiellement l'agrandissement et l'acquisition de grands parcs et de parcs-nature
M. Gareth Richardson	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Fonds disponibles pour la protection de milieux naturels / Informations sur les négociations en cours en vue d'acquisitions
M. Thomas Schwalb	M. Denis Coderre (M. Russel Copeman)	Mesures à instaurer pour la prévention de coupes d'arbres matures par Hydro-Québec et les promoteurs

Mme Anie Samson Achat de l'immeuble de Shell Canada situé au M. Robert Lemay

10351 rue Sherbrooke Est pour le Service de police de la Ville de Montréal / Terrain contaminé et bâtiment trop petit qui nécessitera des investissements importants pour le rénover

Dépôt de document

Mme Nina Blussé Gould M. Denis Coderre Accessibilité à tous à un parc ceinture / (M. Russel Copeman)

Préjudices causés du fait de la réduction des budgets pour la préservation des milieux

naturels

Dépôt de document

M. David Fletcher M. Denis Coderre Convention sur la biodiversité / Leadership de

l'agglomération requis pour enrayer le retard pris sur les autres grandes villes du monde

À 17 h 37

Il est proposé par M. Benoit Dorais

appuyé par M. Robert Coutu

de prolonger la période de guestions des citoyens, conformément à l'article 43 du Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG06-027).

Mme Ionna Avanitis M. Denis Coderre Rendre publiques sur le Web les périodes de

questions du public de tous arrondissements / Corridor vert dans le Vieux-

Montréal et Snowdon Dépôt de document

M. Michel Benoît M. Denis Coderre Redistribution inefficace des vélos en libre

service

À l'expiration du délai imparti par le Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil d'agglomération (RCG 06-027), le président de l'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 42.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Question de À Objet

Mme Anie Samson Article 20.23 - Acquisition d'un immeuble au 10351 M. Robert Coutu

rue Sherbrooke Est / Préoccupations relatives au terrain et à l'immeuble - en attente d'une réponse de

l'administration

M. Russel Copeman Article 20.23 - Acquisition d'un immeuble au 10351 Mme Dida Berku

rue Sherbrooke Est / Clarifier si le montant de 7,5 M\$ indiqué au dossier décisionnel représente la valeur marchande de l'immeuble ou la valeur foncière et expliquer pourquoi la Commission d'examen des

contrats n'a pas été mandatée dans ce dossier

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, le président de l'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 55.

	Adoption de l'ordre du	jour de l'assemblée	ordinaire du conseil	d'agglomération
--	------------------------	---------------------	----------------------	-----------------

Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Harout Chitilian
Et résolu :	
	u jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 19 juin 2014, tel que livré onseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente, en y retirant l'article 20.22.
Adopté à l'unanimi	té.
03.01	
	
CG14 0270	
Approbation du mai 2014	procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Aref Salem
Et résolu :	
d'approuver le prod	cès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 29 mai 2014.
Adopté à l'unanimi	té.
03.02	
	
4 – Annonces et d	dépôt de documents par le comité exécutif
Le président de l'a	ssemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal du 5 mai au 18 mai 2014.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 5 mai au 18 mai 2014.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 5 mai au 18 mai 2014.

Dépôt de la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission sur les finances et l'administration sur le rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012

Le porte-parole de l'assemblée dépose la réponse du comité exécutif au rapport de la Commission permanente sur les finances et l'administration portant sur l'étude du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal - Exercice 2012, et le conseil en prend acte.

04.04 1143430011

5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil »

CG14 0272

Dépôt du rapport et des recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le transport par taxi dans l'agglomération de Montréal

Monsieur Beny Masella dépose le rapport et les recommandations de la Commission sur le transport et les travaux publics sur les moyens d'améliorer la sécurité des chauffeurs de taxi et des usagers ainsi que le transport par taxi dans l'agglomération de Montréal, et le conseil en prend acte.

06.01

7 - Dépôt

Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt »

CG14 0273

Dépôt du bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2013 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.01 1144390002

Dépôt du rapport annuel du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'année 2013

Le porte-parole de	l'assemblée d	dépose le	e rapport	annuel	du	vérificateur	général	de la	a Ville	de	Montréal
pour l'année 2013, d	et le conseil e	n prend	acte.								

07.02	
CG14 (0275
Dépôt 2015	du Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010
	te-parole de l'assemblée dépose le Bilan 2012-2013 du Plan de développement durable de la vité montréalaise 2010-2015, et le conseil en prend acte.
07.03 11	45359001
CG14 (0276
Dépôt	du Rapport de développement durable de Montréal
	te-parole de l'assemblée dépose le Rapport de développement durable de Montréal, et le conse nd acte.
07.04 11	45174001
07.05	Dépôt de la résolution 2014-05-739 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Demande de modification législative pour une entente de transfert avec la Commission des services électriques de Montréal (CSEM)
07.06	Dépôt de la résolution 2014-232 du conseil municipal de la Ville de Pointe-Claire - Demande de modification législative pour une entente de transfert avec la Commission des services électriques de Montréal
07.07	Dépôt de la résolution 2014-05-738 du conseil municipal de la Ville de Beaconsfield - Demande de protection des milieux humides dans le bois Angell

CG14 0277

Dépôt du bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA)

Le porte-parole de l'assemblée dépose le bilan annuel 2013 du Réseau de suivi de la qualité de l'eau (RSMA) et le conseil en prend acte.

07.08 1141193001

Dépôt de l'état des revenus et dépenses au 31 mars 2014 projetés à la fin de l'exercice - Volet Agglomération et de l'état global des revenus et des dépenses réels au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0968;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses de la Ville Volet agglomération au 31 mars 2014, projetés à la fin de l'exercice;
- 2 de prendre connaissance de l'état des revenus et dépenses réels de la Ville au 31 mars 2014 comparé au 31 mars 2013.

compare au 31 mars 2013.
Adopté à l'unanimité.
07.09 1145205004
CG14 0279
Dépôt du suivi du rapport du vérificateur général pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents
Le porte-parole de l'assemblée dépose le suivi des recommandations du rapport du vérificateur généra pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 ainsi qu'un retour sur les exercices précédents, et le consei en prend acte.
07.10 1140092001
11 - Dépôt de pétitions
Le président de l'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions ».
Aucun document n'est déposé.
15 – Déclaration / Proclamation
Le président de l'assemblée appelle le point « Déclaration / Proclamation ».
Aucun document n'est déposé.

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russel Copeman

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0280

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de la Société Immobilière du Canada CLC Limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0870;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 d'approuver le projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Société Immobilière du Canada CLC limitée un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 3 065 mètres carrés, constitué du lot 4 657 460 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, pour une période additionnelle de deux ans à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennant une dépense totale de 78 896,35 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1145323003

CG14 0281

Accorder un contrat à Globex Courrier Express International inc. pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 36 mois, pour la somme maximale de 644 548,93 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13421 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0844;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

1 - d'accorder à Globex Courrier Express International inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de service de messagerie exclusif au Service de police, pour une période de 3 ans avec deux années de prolongation d'un an chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 644 548,93 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13421 et au tableau des prix reçus joint au rapport du directeur

2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1145928001

CG14 0282

Accorder un contrat à 142975 Canada inc Ltée Mironor pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur pour la production de compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0847;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu:

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire, 142975 Canada inc Ltée (Mironor), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'un retourneur d'andains avec opérateur, pour une période de 36 mois incluant une année d'option (approximativement 390 heures), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 313 881,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13471;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1143511001

CG14 0283

Accorder un contrat à Émondage Allard inc. pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 218 958,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13519 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0848;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

- 1 d'accorder à Émondage Allard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la location d'un tamiseur et d'un tracteur chargeur avec opérateur afin de produire du compost au Complexe environnemental de Saint-Michel, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 218,958,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13519;
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1143511002

Accorder un contrat à Excavation Loiselle inc. pour les travaux de reconstruction d'aqueduc et d'égout, l'escalier, l'aménagement paysager et l'éclairage dans la rue Saint-Christophe, entre les rues Ontario et Sherbrooke - Dépense maximale de 1 823 136,20 \$, taxes incluses - Appel d'offres public VMP-14-008 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0851;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Russell Copeman

Et résolu :

Adonté à l'unanimité

- 1- d'autoriser une dépense de 1 176 053,91 \$, taxes incluses, représentant 64,51 % du coût total du contrat, pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans la rue Saint-Christophe entre les rues Ontario et Sherbrooke dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2- d'accorder à Les Excavation Loiselle inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 752 136,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-14-008;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux interventions financières inscrites au dossier décisionnel.

7.430p.13 4. 1 4. 1 4. 1 4. 1 4. 1	
20.05 1146140004	
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	Mme Chantal Rouleau
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.

CG14 0285

Accorder un contrat à Construction Morival Ltée pour les travaux de mise à niveau des équipements pétroliers dans les usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire - Dépense totale de 636 919,82 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10126 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0855;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

- 1 d'autoriser une dépense de 636 919,82 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des équipements pétroliers des usines de production d'eau potable de Dorval et de Pointe-Claire, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Construction Morival Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 604 319,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10126;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. George Bourelle

Mme Jane Foukal Guest

M. Michel Gibson M. Morris Trudeau Mme Maria Tutino M. Ryan Young

20.06 1146341001

CG14 0286

Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine, en face du parc Saint-Patrick (phase 2) - Contrat A-346-1 - Dépense totale de 7 775 209,04 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10138 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0856;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu:

- 1 d'autoriser une dépense de 7 775 209,04 \$, taxes incluses, pour la reconstruction des conduites d'eau principales aux abords ainsi que sous le canal Lachine en face du parc Saint-Patrick, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 335 102,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10138;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences: M. George Bourelle

Mme Jane Foukal Guest

M. Michel Gibson M. Morris Trudeau Mme Maria Tutino M. Ryan Young

20.07 1143184001

CG14 0287

Accorder un contrat de services professionnels à Zins Beauchesne et associés pour l'étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13503 (3 soum. - 1 seul conforme) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0861;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel Zins Beauchesne et associés, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la réalisation d'une étude prospective du développement du pôle récréotouristique de la trame verte et bleue de la Pointe est de l'île de Montréal, pour une somme maximale de 124 321,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13503 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.08 1144240009		

CG14 0288

Autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires effectués par la firme Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. lors de leur audit des états financiers de l'exercice 2013 / Approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels (CG12 0047), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0860;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 13 032,42 \$, taxes incluses, pour des travaux supplémentaires d'audit effectués dans le cadre de l'audit des états financiers de l'année 2013 prévus au contrat de vérification externe octroyé à Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. (CG12 0047);
- 2 d'approuver le projet d'addenda no 5 modifiant la convention de services professionnels avec cette firme, majorant ainsi le montant total du contrat de 1 761 667,74 \$ à 1 774 700,16 \$, taxes incluses;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.09 1143592005	

CG14 0289

Conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels avec SNC-Lavalin inc. pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM) pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 14-13589 (5 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0862;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Chantal Rouleau

Et résolu :

- 1 de conclure une entente-cadre pour la fourniture, sur demande, de services professionnels pour la réalisation des études et expertises géotechniques et environnementales et le contrôle qualitatif des matériaux pour le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel;
- 2 d'approuver un projet de convention par lequel SNC-Lavalin Inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 018 710,12 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13589 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 d'imputer cette dépense à même le budget du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal- DGA Qualité de vie et ce au rythme des besoins à combler.

Un débat s'engage	
Adopté à l'unanimit	ré.
20.10 1141246003	
	
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Claude Dauphin
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

CG14 0290

Approuver un projet d'addenda No 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le projet Notman (CG12 0253) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0864;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet d'addenda n° 2 modifiant l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et la Fondation OSMO pour le Projet Notman (CG12 0253, modifiée) à l'égard des dates de remise de documents et de fin des travaux.

Adopté à l'unanimité.		
20.11 1146334002		

Approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et Corporation SPORTSQUÉBEC inc. afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51^e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0865;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

d'approuver le projet de protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal et SPORTSQUÉBEC afin de préciser tous les droits et les obligations des organisateurs dans le cadre de l'accueil de la 51^e Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016.

Adopté à l'unanimité.		
20.12 1136641001		

CG14 0292

Approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0866;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

- 1 d'approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et le Comité organisateur de la Finale des Jeux du Québec - Montréal, été 2016 (COFJQ), établissant les obligations de chacune des parties ainsi que le soutien financier de la Ville de 3 157 147 \$ et de 252 000 \$ en biens et services, tel que déjà approuvé par le conseil d'agglomération le 31 janvier 2013 (CG13 0017);
- 2 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.13 1146641002		

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à un dossier d'achats regroupés (DAR) du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue d'un appel d'offres et la conclusion d'une entente de gré à gré pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés / Approuver à cette fin le document « Fiche technique d'inscription »

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0867;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

Et résolu :

- 1 d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >> joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.14 1141541002		

CG14 0294

Décréter l'imposition d'une réserve foncière aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars, aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0868;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Claude Dauphin

- 1 de décréter l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de création d'un nouvel espace public autour de la station de métro Champ-de-Mars aux abords de l'autoroute Ville-Marie, sur les lots 1 180 965 et 1 181 249 du cadastre du Québec;
- 2 de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin;
- 3 de mandater le Service de la gestion et de la planification immobilière pour négocier l'acquisition de gré à gré, aux meilleurs coûts possibles, des deux sites retenus.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.15 1144313001

Il est proposé par M. Alan DeSousa appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0295

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Conclure une entente-cadre de services professionnels d'une durée de deux ans avec Les consultants SM inc. pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport, pour une somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses -Appel d'offres public 13-13216 (9 soum.) / Approuver le projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 28 mai 2014 par sa résolution CE14 0823;

Il est proposé par M. Alan DeSousa appuyé par M. Aref Salem

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une entente-cadre d'une durée de deux ans pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en oeuvre du Plan de transport;
- 3 d'approuver le projet de convention de services professionnels par lequel Les Consultants SM inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour la somme maximale de 1 789 719 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13-13216 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 4 d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.16 1145897003		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

Accorder un contrat à Charex inc. pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, situé au 3335 rue Sartelon - Dépense totale de 6 254 325,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 5701 (7 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0926;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'autoriser une dépense de 6 254 325,29 \$, taxes incluses, pour la construction du nouvel écocentre dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 d'accorder à Charex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 584 219,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5701;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.
Adopté à l'unanimité.
20.17 1145891001

CG14 0297

Conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois avec Superior General Partner inc. pour la fourniture de gaz propane - Appel d'offres public 14-13295 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0911;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée de trente-six mois pour la fourniture de gaz propane;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Superior General Partner inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13295 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.18 1144338001		

Autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208) aux fins du développement du système évolué de radiocommunication de l'agglomération de Montréal (SÉRAM), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0914;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1 d'autoriser une dépense additionnelle de 1 857 830,44 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat accordé à Cassidian communications corp. (CG12 0208), majorant ainsi le montant total du contrat de 42 923 713,45 \$ à 44 781 543,89 \$, taxes incluses;
- 2 d'imputer les dépenses, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.19 1145035001		

CG14 0299

Accorder un contrat à Groupe Axino inc. pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, située au 7405 rue Champagneur dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension - Dépense totale de 927 071,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5700 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0921;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Aref Salem

- 1 d'autoriser une dépense de 927 071,25 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection de la façade de la caserne de pompiers n° 41, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 d'accorder à Groupe Axino inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 845 250 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5700;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.20 1141035006		

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.26 de l'ordre du jour, l'article 20.22 ayant été retiré.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0300

Approuver l'entente de principe entre l'Agence métropolitaine du transport (AMT) et la Ville de Montréal sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0931;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 d'approuver l'entente de principe entre la Ville de Montréal et l'Agence métropolitaine de transport (AMT), sur le financement, la gestion et la réalisation du projet intégré de reconstruction et de requalification du boulevard Pie-IX, comprenant l'implantation du système rapide par bus (SRB);
- 2 d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer ladite entente de principe, pour et au nom de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1145322002

Article 20.22

Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal-Est et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales / Autoriser, à cette fin, une dépense de 70 198,56 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Montréal-Est

Retiré (voir l'article 3.01)

CG14 0301

Approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Produits Shell Canada un immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme de 8 278 200 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0936;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

- 1 d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville de Montréal acquiert de Produits Shell Canada, l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke Est dans la Ville de Montréal-Est, constitué du lot 1 251 244 du cadastre du Québec, pour le regroupement de divers services dans un bâtiment dédié uniquement au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour le prix de 8 278 200 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte de vente;
- 2 d'autoriser un virement de crédits de 161 000 \$, pour l'année courante, en provenance du budget corporatif des dépenses générales d'administration 2014 au Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) et au Service de police afin de permettre au Service de police d'occuper l'immeuble situé au 10351, rue Sherbrooke;
- 3 de modifier la base budgétaire du SGPI et du SPVM, pour les années suivantes, si l'administration donne suite à la recommandation d'approuver l'achat de l'immeuble pour assurer le paiement des frais d'exploitation et les ajustements annuels prévus requis à la base budgétaire;
- 4 d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

	—
Un débat s'engage.	

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences:

Mme Dida Berku M. George Bourelle M. Robert Coutu

Mme Jane Foukal Guest

M. Michel Gibson
Mme Colette Gauthier
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Philippe Roy
M. Ryan Young

20 23 1141195002

CG14 0302

Approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022 - Dépense totale de 99 273,73 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0938;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

1 - d'approuver le projet de première modification du bail par lequel la Ville loue de Le 1434 Sainte-Catherine inc., un espace à bureaux d'une superficie de 1 283,46 mètres carrés, dans l'immeuble situé au 1434, rue Sainte-Catherine Ouest, à Montréal, pour les besoins du poste de quartier 20 du Service de police de la Ville de Montréal, pour un terme de neuf ans, soit du 15 mars 2013 au 14 mars 2022, pour une dépense totale de 99 273,73 \$, taxes incluses, et ce, aux clauses et conditions stipulées au projet de convention;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionne	el.
Adopté à l'unanimité.	

20.24 1145840001

Approuver un projet de convention de prolongation de bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie d'environ 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, à des fins de stationnement, moyennant une dépense totale de 172 535,40 \$ taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0748;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1- d'approuver la convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de l'Administration portuaire de Montréal, à des fins de stationnement, un terrain vague situé sur la rue Mill, d'une superficie approximative de 7 173,5 mètres carrés, constitué du lot 4 657 454 du cadastre du Québec, pour une période additionnelle de trois ans, à compter du 1^{er} juillet 2014, moyennement un loyer total de 172 535,40 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prolongation de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.25 1145323002	

CG14 0304

Accorder un soutien financier maximal de 159 000 \$ provenant du « Fonds de contribution à la stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet de logements sociaux et communautaires de l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0945;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

- 1 d'accorder un soutien financier de 159 000 \$ l'organisme à but non lucratif Les Habitations Populaires de Parc-Extension provenant du « Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels » pour la réalisation du projet sur le lot 2 246 883 situé au 7735 avenue Outremont dans l'arrondissement Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20 26 1140634001

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.27 à 20.29 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0305

Accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ pour l'année 2014 à Fondation de la Visite, pour la réalisation du projet « La fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles - X », conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013 - 2015 entre le ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0948;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier non récurrent de 65 000 \$ à Fondation de la Visite pour la réalisation du projet « La Fierté des familles dans leur quartier et un quartier fier de ses familles X », pour l'année 2014, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité sociale 2013-2015 conclue entre le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) et la Ville de Montréal;
- 2 d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1143220001

CG14 0306

Approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock 'n' Roll de Montréal » le 28 septembre 2014

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0959;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

d'approuver un projet de protocole d'entente de soutien technique entre la Ville de Montréal et le Festival de la Santé inc. pour la tenue de l'événement « Marathon et Demi-Marathon Oasis Rock'n'Roll de Montréal » le 28 septembre 2014.

Adopté à l'unanimité.		
20.28 1141005005		

CG14 0307

Accorder un contrat de services professionnels d'ingénierie et d'aménagement urbain à WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc. pour la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest (phase 1) pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$ taxes incluses - Appel d'offres public 14-13587 (6 soum.) / Approuver un projet de convention à cette fin

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0952;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Eric Alan Caldwell

Et résolu:

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel WSP Canada inc. et Daoust Lestage inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour réaliser la conception du projet de la rue Sainte-Catherine Ouest, pour une somme maximale de 4 360 411,29 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-13587 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1145921001

Il est proposé par M. Alan DeSousa
appuyé par M. Pierre Desrochers

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG14 0308

Adopter une résolution visant à maintenir, jusqu'au 31 décembre 2015, la délégation au conseil de la ville de certains pouvoirs concernant les équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif mentionnés en annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0894;

II est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter la résolution suivante :

Attendu qu'il y a lieu d'assurer la continuité des activités exercées actuellement par les conseils d'arrondissement en regard des éléments à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005);

Vu l'article 48 de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (L.R.Q., c. E-20.001);

- 1 de déléguer, pour une période de 18 mois à compter du 1^{er} juillet 2014, les droits, pouvoirs et obligations que les conseils d'arrondissement concernés exerçaient le 31 décembre 2005 relativement aux matières suivantes :
 - a. les parcs suivants :
 - i) le parc du Mont-Royal, y compris le parc Jeanne-Mance;
 - ii) le parc du Complexe environnemental de Saint-Michel.
 - b. l'aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale;
 - c. les contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte à la pauvreté;
 - d. l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans le secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville et délimité à l'annexe du décret, à l'exception de ceux liés à des travaux dans le territoire visé par le programme particulier d'urbanisme Quartier des spectacles secteur Place-des-arts, introduit à la Partie IV du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) par le Règlement modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047-65).

Un débat s'engage.

Adopté à la majorité des voix.

Dissidences:

Mme Dida Berku M. George Bourelle M. Robert Coutu

Mme Jane Foukal Guest

M. Michel Gibson
Mme Colette Gauthier
M. Beny Masella
M. Edgar Rouleau
M. William Steinberg
M. Peter F. Trent
M. Morris Trudeau
Mme Maria Tutino
M. Philippe Roy
M. Ryan Young

30.01 1143741001

CG14 0309

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0977;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

- 1 d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de reconstruction du poste De Lorimier à 315-25 kV et d'implantation de deux lignes souterraines à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.		
30.02 1142622002		

Approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0978;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

- 1 d'approuver la conformité au schéma d'aménagement du projet de construction du poste Fleury à 315-25 kV et d'une ligne d'alimentation à 315 kV à Montréal soumis par Hydro-Québec;
- 2 d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1142622001		

CG14 0311

Reporter au 1^{er} novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5 M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014 / Reporter au 15 février 2015 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5 M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 juin 2014 par sa résolution CE14 0957;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de reporter au 1^{er} novembre 2014 l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision multi résidentielles et non résidentielles égales ou supérieures à 5M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014, et, sous réserve du consentement de la municipalité locale visée, d'autoriser le report au 15 février 2015, l'échéance accordée à l'évaluateur pour répondre aux demandes de révision non résidentielles inférieures à 5M\$, déposées avant le 1^{er} mai 2014 à l'encontre des rôles triennaux 2014.

Séance ordinaire du conseil d'agglomération du jeudi 19 juin 2014 à 17 h	25
Adopté à l'unanimité.	
30.04 1146665001	
	
CG14 0312	
Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à signer les trois ententes de renouve permettant le maintien du Grand Prix de Formule 1 du Canada à Montréal, pour une duré ans, soit du 1 ^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2024	
Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 juin 2014 par sa résolution CE14 0995;	
Il est proposé par M. Alan DeSousa	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
 1 - d'autoriser le versement à la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) de 1 140 335,13 \$ annue à partir de 2015, avec une indexation de 2 % annuellement durant dix ans, soit de 2015 inclusivement, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel; 2 - de cautionner irrévocablement, en faveur de Formula One World Championship Limited (FG Groupe de course Octane inc. toutes les obligations que la SPJD a contractées envers ces daux termes de ces ententes, et ce, tant et aussi longtemps que ces ententes demeurent en et d'autoriser la greffière adjointe de la Ville à signer la lettre de cautionnement à cet effet j dossier décisionnel. 	ö à 2024 OWC) et lernières vigueur,
Adopté à l'unanimité.	
30.05 1146101004	
	
CG14 0313 Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la dé de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002	
AVIS DE MOTION	
Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération	

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la délégation de l'entretien du réseau principal d'aqueduc et d'égout aux municipalités liées (RCG 05-002) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.01 1145075002	

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 100 000 000 \$ afin de financer des travaux d'infrastructure, de mise aux normes, de reconstruction et de réhabilitation des systèmes de production et de distribution de l'eau potable et de collecte et d'épuration des eaux usées », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.02 1140865003	

CG14 0315

Avis de motion - Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires pour leur entretien

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 15 000 000 \$ afin de financer l'acquisition d'équipements spécialisés pour la sécurité incendie ainsi que des pièces et accessoires nécessaires à leur entretien », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.03 1140379001		

CG14 0316

Avis de motion - Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins d'une conduite de gaz naturel dans le parc-nature du Bois-de-Liesse », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.04 1144240001	

Avis de motion - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé «Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.05 1144386004	

CG14 0318

Avis de motion - Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Alan DeSousa de la présentation à une séance subséquente du conseil d'agglomération du règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2014) (RCG 14-003) afin de permettre la libération de certaines données géomatiques », l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

41.06 1141477003	
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Lionel Perez
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 42.01 à 42.04 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.
Adopté à l'unanimi	té.

CG14 0319

Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0764;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité, soit à plus de la double majorité des voix en regard de l'article 1 de ce règlement.

42.01 1146659001

Règlement RCG 09-023-6

CG14 0320

Adoption - Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005)

Attendu qu'une copie du Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 14 mai 2014 par sa résolution CE14 0765;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération modifiant l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1144501003

Règlement RCG 14-018

CG14 0321

Adoption - Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotesparts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0811;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2014) (RCG 14-005).

Adopté à l'unanimité.

42.03 1143843008

Règlement RCG 14-005-1

CG14 0322

Adoption - Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014)

Attendu qu'une copie du Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 21 mai 2014 par sa résolution CE14 0812;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Lionel Perez

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1143843009

Règlement RCG 14-019

CG14 0323

Autoriser la prolongation d'un prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada (GRC) du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015 et maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0901;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par Mme Anie Samson

Et résolu :

 1 - d'approuver la prolongation du prêt de service d'un policier au Bureau central national d'Interpol-Ottawa (BCNIO) de la Gendarmerie Royale du Canada pour la période du 11 octobre 2013 au 11 octobre 2015;

- 2 de maintenir l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé d'un poste pour la même période;
- 3 d'autoriser le Directeur-adjoint du Service de police de la Ville de Montréal à signer tout document relatif à ce prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4 d'imputer les revenus et dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimi	té.
50.01 1144297002	
	-
Il est proposé par	M. Alan DeSousa
appuyé par	M. Pierre Desrochers
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 51.01 à 51.03 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

Nominations au conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0884;

Il est proposé par M. Alan DeSousa

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de nommer mesdames Véronique Tremblay et Anne-Marie Charron ainsi que monsieur Martin Bourque à titre de membres du conseil d'administration du Centre local de développement de Verdun.

Adopté à l'unanimité.		
51.01 1142678007		

Recommander au ministre de la Sécurité publique de nommer Mme Anie Samson, vice-présidente du comité exécutif et présidente de la Commission de la sécurité publique, à titre de représentant de la Ville de Montréal et de membre votant sur le Conseil permanent sur les services policiers du Québec

Vu la recommanda	ion du comité exécutif en date	du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0886;
Il est proposé par	M. Alan DeSousa	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	
Et résolu :		
du comité exécutif Ville de Montréal	et présidente de la Commission	que de nommer Madame Anie Samson, vice-préside on de la sécurité publique, à titre de représentant de n du Conseil permanent sur les services policiers
Adopté à l'unanimit	é.	
51.02 1142402002		
CG14 0326		
Nomination au co	nseil d'administration du Cer	tre local de développement (CLD) de l'Ouest-de-l
Vu la recommanda	ion du comité exécutif en date	du 4 juin 2014 par sa résolution CE14 0885;
Il est proposé par	M. Alan DeSousa	
appuyé par	M. Pierre Desrochers	
Et résolu :		
	ne Maria Tutino, mairesse la V Centre local de développemen	/ille de Baie-D'Urfé, comme membre votant du cons t (CLD) de l'Ouest-de-l'Île.
Adopté à l'unanimit	é.	
51.03 1141179002		
À 18 h 35, tous le l'assemblée levée.	es points de l'ordre du jour a	yant été étudiés, le président de l'assemblée décl
Gilles Deguire Président de l'asse	mblée	Yves Saindon Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Denis Coderre Maire